

FINANCEMENT DU COUT DE LA SCOLARITE DANS LES ECOLES DE MANAGEMENT DE LA CONFERENCE DES GRANDES ECOLES : EXPLICATIONS ET ANALYSE PAR LES ETABLISSEMENTS MEMBRES DU CHAPITRE DE LA CGE

Depuis quelques semaines, des questions et demandes relatives aux droits de scolarité dans les Grandes écoles de management ont pu émerger çà et là. Ce mouvement a pris naissance aux Etats-Unis, car depuis le confinement de mars dernier, les cours dans l'enseignement supérieur sont délivrés dans un format différent de celui qui prévaut en France, les campus sont fermés et il n'y a pas ou peu de soutien accordé aux étudiants. Par ailleurs, les frais de scolarité sont en moyenne trois fois plus élevés aux Etats-Unis qu'en Europe, ce qui pose un problème d'adéquation entre les services obtenus et le coût de la scolarité.

Certains étudiants français ont parfois repris cette demande. Cependant, la situation est peu comparable, puisqu'en France tout a été mis en place par les écoles, en concertation avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) afin de conserver les campus ouverts, qu'il s'agisse des contacts permanents, des services, des enseignements à distance ou encore de l'accompagnement des étudiants isolés ou en difficulté. Cela s'est mis en place à partir de mars et est désormais fortement développé dans toutes les Grandes écoles, qui ont conservé une partie de leurs interventions en présentiel.

C'est pourquoi nous souhaitons ici expliquer comment s'opère l'allocation des ressources dans nos écoles, et revenir sur la différence qui existe entre nos modèles pédagogiques et les modèles anglo-saxons. Ceci afin de rassurer les familles et les parties-prenantes sur le débat toujours pernicieux des droits de scolarité dans les établissements privés.

De quoi parle-t'on ? Il faut tout d'abord dire que le coût des études en écoles de commerce françaises ne couvre pas le coût réel moyen de formation des étudiants. Pour compenser l'écart entre prix facturés et coûts réels, les écoles françaises allaient, par le passé, chercher des compléments de financement en particulier auprès des Chambres de Commerce. Elles le font désormais, via la Taxe d'Apprentissage (TA), la formation continue et les financements privés. Nous sommes loin des 90K\$ chargés pour une année aux Etats-Unis ! Le budget type d'une école de commerce est en moyenne composé de 70% de frais de scolarité, 10-20% de formation continue et 10-20% de financements via la TA, les fonds privés, les alumni... Nos établissements sont à but non lucratif pour la grande majorité d'entre eux. Nos écoles dégagent généralement un résultat économique positif (car elles sont bien gérées !) qui est entièrement réinvesti au profit de la pédagogie et de l'expérience étudiante. Contrairement aux

établissements publics (universités et grande majorité des écoles d'ingénieur), elles ne reçoivent pas de dotations de l'Etat et doivent créer leurs propres ressources. Les écoles de commerce françaises payent donc tout : les bâtiments, les personnels, la technologie, les services supports, la recherche.

Il est connu que le coût de formation d'un étudiant au niveau Master est de 15 à 20 K€ par an. Dans les établissements publics, ce sont les contribuables français qui financent ce coût. Dans les écoles privées, ce sont en partie les droits de scolarité. *In fine*, les frais de scolarité sont en réalité une contribution des familles et des étudiants à la formation en école de management, qui reste le modèle d'excellence en matière d'employabilité post diplôme Bac+3/5/6.

Que s'est-il passé en France depuis mars dernier ? Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les cours à distance ne coûtent pas moins cher que les cours en présentiel. Dans les faits, ils coûtent même plus cher, et il est ici important de souligner que le surcoût n'a pas été répercuté dans les frais de scolarité. Pourquoi ce surcoût ? Car les écoles françaises ont massivement investi non seulement dans les mesures sanitaires mais aussi et surtout dans des nouvelles technologies éducatives, dans le réaménagement de leurs espaces pédagogiques, pour mettre en place des cours en distanciel qui soient interactifs, qualitatifs et qui permettent aux étudiants aussi de travailler en groupes où qu'ils soient, en France ou dans le monde. Les professeurs se sont formés depuis mars dernier, et notamment cet été, pour délivrer des cours, d'abord hybrides, puis à distance de très bonne qualité. Les cours sont assurés par les professeurs avec les mêmes objectifs de qualité que s'il n'y avait pas la covid-19. A la fin de l'année dernière, les étudiants avaient le même niveau de connaissances et de compétences que leurs prédécesseurs. Il en sera de même pour ceux de cette année : les maquettes des programmes sont respectées, ce sont les modalités de délivrance des enseignements qui changent pour partie avec le distanciel. Mais leur diplôme aura une valeur équivalente.

Les écoles ont continué de maintenir les investissements en recherche, dans leurs campus, dans le recrutement de nouveaux collaborateurs, pour accompagner ce changement de modèle et ont continué à avoir des relations internationales avec leurs partenaires académiques : à date, les partenaires européens sont ouverts (en partie), les partenaires hors Europe ont fermé leurs frontières en grande majorité. Partout où il est possible d'aller, les écoles françaises ont laissé les étudiants choisir. Elles ont aussi offert la possibilité de suivre un cours d'un partenaire à distance. Cela offre une expérience pédagogique qui se rapproche fortement des situations professionnelles que les étudiants auront à vivre demain : management d'équipes à distance, multiculturalisme. Enfin, de la même façon, les écoles ont renforcé leur proximité avec les entreprises et leurs diplômés, de façon que les offres de stages aux étudiants soient maintenues, que les formations en apprentissage puissent être assurées et que l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ne soit pas trop affectée par le contexte actuel. Tout cela a été entrepris pour que la qualité des formations en matière d'acquisition de compétences soit conservée et que la valeur des diplômes qui leur sont associés soit reconnue demain à l'identique par le marché du travail quels que soient les modes d'apprentissage retenus.

Enfin, certains étudiants reprochent aux écoles de ne pouvoir s'engager pleinement dans la vie associative. Pour autant les écoles ont laissé leurs campus ouverts et la possibilité pour les étudiants qui le souhaitent de venir travailler en petits groupes sur leurs sites et de continuer de gérer les associations. Elles accompagneront par ailleurs les nouvelles équipes associatives afin que les « passations » puissent s'effectuer dans les meilleures conditions. Bien entendu, le côté festif de la vie associative est diminué pour le moment, mais est-ce aux écoles d'en porter la responsabilité ?

Les services *Talents & Careers* et vie étudiante accompagnent les étudiants ; les Alumni se mobilisent ; les bibliothèques numériques et autres espaces de travail restent à la disposition des étudiants pour qu'ils puissent travailler, se retrouver et ne pas souffrir d'isolement. Nos équipes dans leur ensemble sont mobilisées pour les accueillir, les accompagner, les conseiller alors que le mot d'ordre est le télétravail généralisé !

Ce qui importe aux écoles est que les diplômés puissent être recrutés par les entreprises sans avoir eu un cursus diminué. Tout est mis en œuvre pour que l'expérience étudiante existe, qu'elle soit aussi un apprentissage réel de la crise et que les étudiants ne soient pas seulement observateurs de ce qui se passe. Vivre, s'adapter, apprendre dans ces conditions, c'est aussi se préparer aux conditions qui seront les leurs dans les entreprises et les organisations de demain.

En outre, toutes les écoles ont mis en place des dispositifs d'aide sociale/fonds d'urgence pour venir en aide et accompagner les étudiants français comme internationaux qui en ont besoin. En moyenne ces fonds ont été mobilisés auprès des Alumni, des entreprises et sur les fonds propres des écoles et généralement ils sont dotés de près de 300K€ .

Demander une réduction des frais de scolarité ? Si l'on réduit les frais, il faudra réduire les dépenses, sous peine de déséquilibrer nos budgets. En effet, les revenus de la formation continue ont été fortement réduits cette année du fait de la crise sanitaire et ne peuvent plus équilibrer les budgets. Pour autant, les écoles font leur maximum pour assurer la continuité pédagogique et la qualité des services apportés aux étudiants. Si nous devons réduire les frais de scolarité, cela reviendrait à dire que tout ce qui est mis en place par les écoles doit s'arrêter et que la promotion des étudiants actuels sera véritablement une génération sacrifiée puisque les recruteurs ne les embaucheront pas. C'est impossible à envisager pour nos établissements.

Les parcours en alternance (sous toutes leurs formes) sont aussi un dispositif largement favorisé dans nos écoles et en fort développement. Dans ce dispositif, le financement des études est assuré par les entreprises qui les recrutent pour des missions de 12 ou 24 mois. C'est donc une alternative importante pour les étudiants en difficulté financière et nos écoles se mobilisent pour maintenir les offres en alternance dans cette période singulière.

Il faut donc raison garder et prendre avantage le plus possible de ce qui est donné aux étudiants dans cette période. Si elles sont comparées avec les écoles américaines ou anglo-saxonnes, il faut noter qu'avec peu, les écoles françaises font énormément et sont hyper performantes comme l'atteste le nombre d'écoles accréditées et présentes dans les classements internationaux de référence. Il faut saluer surtout leur réactivité et leur adaptabilité dans un marché qui est désormais mondial et en concurrence croissante. Les Grandes écoles continueront quoi qu'il arrive d'assurer leur mission fondamentale qui est de former des talents pour le XXI^e siècle et en aucun cas n'accepteront de dégrader le niveau de connaissances et de compétences qu'elles se sont engagées à donner aux étudiants et aux entreprises.

Les membres du Conseil du Chapitre des écoles de management de la CGE :

Alice Guilhon (Skema) - Christophe Germain (Audencia) – Stephan Bourcieu (BSB) - Frank Bournois (ESCP) – Emmanuel Métais (Edhec) - Françoise Roudier (ESC Clermont) - Jean-François Fiorina (GEM) – Florence Legros (ICN) – Francis Bécard (SCBS)